

A

COMME



Périodique du GRAND SERMENT ROYAL DES ARBALETRIERS DE SAINT-GEORGES DE GREZ-DOICEAU.
Abonnement annuel : 5 Euros / Cptes : Fortis : 271-0130745-21
Editeur responsable : B. NOE, rue de Basse-Biez, 87 à 1390 Grez-Doiceau / Bureau de dépôt : Grez-Doiceau.
Site internet : www.arbaletrier.be / E-mail : info@arbaletrier.be

N° 76 JUILLET 2007

Editorial

Le Mot du Président

Ce vingt-deux juillet, lendemain de la fête nationale, fête dont certains hauts responsables politiques semblent ignorer la signification, le « Te Deum » auquel nous avons été conviés, s'est parfaitement déroulé sous la conduite de la F.N.C section de Grez-Doiceau et a pu montrer notre fierté de participer à cette cérémonie. Merci à notre délégation.

D'autre part, notre calendrier prévoit pour ce samedi 28 juillet à 15 heures, un tir à 10 m sur la Grand'Place à Bruxelles. A l'invitation du Grand Serment (N.D. du Sablon) deux équipes Gréziennes prendront part à ce tir.

Les membres qui souhaitent assister à ce tir, peuvent accompagner les tireurs, mais l'uniforme est souhaité.

Bonne chance à nos tireurs.

Marcel.

Lille, le 31 juillet 1807

Le Maire de Lille,

*A Messieurs les membres des Sociétés d'Arbalétriers,
A Moucron*

Messieurs,

La Ville de Lille, qui veut encore célébrer dignement cette année, la Fête de l'anniversaire de notre auguste Monarque, se propose de renouveler la plupart des jeux et des exercices qui ont eu lieu l'année dernière.

La manière brillante avec laquelle les différentes compagnies d'Arbalétriers ont concouru à l'embellissement de cette Fête, me fait espérer que leur réunion cette année, sera aussi nombreuse et aussi belle que la précédente.

J'ai en conséquence l'honneur de vous inviter à venir participer au tir de l'Oiseau, qui commencera Dimanche 16 Août prochain.

Trois prix, consistant en Pièces d'Argenterie, seront destinées aux vainqueurs.

En outre, deux Médailles en Argent seront données : l'une à la Compagnie qui se présentera à la Fête avec le plus d'appareil ; l'autre à celle qui sera venue de l'endroit le plus éloigné.

Des Commissaires spéciaux seront nommés pour faire exécuter les Réglemens et en donner connaissance aux amateurs.

Deux Députés de chaque Société sont invités à se rendre le dit jour 16 Août, à huit heures du matin, dans une des Salles de l'Hôtel de Ville, pour déclarer le nombre de pelotons dont leur Compagnie sera composée (le peloton de dix hommes chaque) et pour procéder ensuite au tirage au sort, afin d'établir l'ordre suivant lequel les Compagnies devront tirer.

Les Oiseaux seront en cornes et posés de la manière usitée.

Le premier jour, le tirage aura lieu jusqu'à sept heures du soir ; s'il reste encore des Oiseaux, il recommencera le lendemain 17 à huit heures du matin, et se continuera jusqu'à six heures du soir : si à cette heure tous les Oiseaux n'étaient pas abattus, on se rendrait à l'Hôtel de Ville pour y procéder au partage des Oiseaux restants, par la voie du sort.

L'ordre des Fêtes exigeant qu'il soit pris les mesures nécessaires pour pourvoir à leur exécution, toutes les Sociétés qui désireraient venir participer à ce tirage, sont invitées à me faire connaître avant le 12 du mois prochain, leurs intentions, en les adressant par écrit au Secrétariat de la Mairie.

Les Sociétés seront libres de se rendre à cet exercice, tambour battant, drapeaux déployés et avec telles marques d'honneur qu'ils trouveront convenir.

Defosseux-Virnon

J'ai l'honneur de vous saluer.

L'Adjoint faisant les fonctions de Maire

magistrats instituèrent des compagnies pour participer à la défense du pays. On les appela « Serments », à cause du serment que chaque archer ou arbalétrier était tenu de prêter à l'autorité de laquelle il relevait.

En temps de paix, les archers et les arbalétriers continuaient à s'exercer en tirant à la perche ou au berceau. Ils avaient pour chefs dans chaque Serment : un roi, un connétable, un capitaine, un porte-drapeau. La royauté s'obtenait par l'adresse : elle cessait au bout d'un an, à moins que le titulaire ne l'obtint de nouveau en se distinguant au *Tir du Roi*. Celui qui était roi trois années de suite avait le titre d'empereur. Les jeux s'ouvraient le 1^{er} mai et se terminaient vers la fin octobre. Les premiers coups étaient tirés par des personnages de marque, qui, lorsqu'elles s'y distinguaient, donnaient un grand festin. Le duc de Bourgogne tirait quelques fois l'oiseau et, quand il abattait le papegay (ainsi appelé parce qu'il était peint ordinairement en couleurs très vives, rappelant, jusqu'à un certain point, celles du perroquet), il acceptait le titre de roi de la Confrérie. En 1564 et 1565 Guillaume de Nassau abattit le maître-oiseau à Bruxelles. Don Juan d'Autriche l'abattit en 1577 à Louvain. En 1615, l'infante Isabelle jeta l'oiseau bas sur le sablon de Bruxelles. Elle en fut si satisfaite qu'elle institua, par suite, une fondation pieuse. Les anciennes compagnies organisaient assez souvent des concours, et des fêtes splendides avaient lieu à ces occasions.

Quand les archers lillois prenaient part à ces solennités, ils étaient accompagnés de ménestrels rétribués par l'échevinage.

A la fête communale de Lille du 18 juin 1781, des archers venus de 63 communes de la Flandre, du Brabant et du Hainaut, prirent part à un tir à l'oiseau.

Bien qu'il se trouvât parmi eux d'excellents tireurs, ce ne fut que vers

le soir que l'on vit tomber un oiseau, et l'on s'aperçut alors qu'au lieu de l'avoir simplement posé sur son support, suivant les conditions passées entre le magistrat et les délégués des compagnies, on l'avait vissé et écroué. Une vive indignation s'empara des archers étrangers. Ils voyaient dans ce fait une supercherie tendant à les retenir plusieurs jours à Lille. Le lendemain, l'affaire s'arrangea à l'amiable. On but des vins fins et du champagne fournis par le magistrat et ainsi fut scellée la réconciliation.

L'organisation des sociétés actuelles ne diffère pas sensiblement de celle des anciennes compagnies. Par exemple, il y a toujours un président, un vice-président (ou un doyen et un sous-doyen), un trésorier et un secrétaire, et très souvent aussi, surtout dans les villages, un capitaine et un porte-drapeau.

Le 1^{er} mai de chaque année, un tir a lieu entre tous les sociétaires. Celui qui abat l'oiseau principal (le coq) est reconnu *Roi du tir* et conserve ce titre toute l'année. Un banquet a lieu à cette occasion et le roi, indépendamment de l'oiseau qu'il a abattu, reçoit, en présent, soit un couvert d'argent, soit, plus généralement, un plat d'étain sur lequel on fait graver son nom et la date du jour où il a conquis son titre de *Roi de Tir*.

Dans certaines sociétés, outre le roi de tir, il y a un roi de plaisir.

Un valet est au service de la société. La qualification de domestique se substitue peu à peu à celle de valet qui était jadis inscrite dans tous les règlements et qui l'est encore dans un assez grand nombre.

Toutes les sociétés d'archers ont saint Sébastien pour patron. Le patron des arbalétriers est saint Georges.

Généralement, deux fois par mois, chaque société tire des prix.

Une fois par mois, il y a *Combat des vieux contre les jeunes*.

De temps en temps, des combats ont lieu entre deux compagnies. Dans ce cas, il s'agit de gagner ou perdre, soit un souper, soit une rondelle de bière (valeur 30 francs environ).

Des sociétés organisent quelquefois des concours auxquels sont affectés des prix consistant en pièces d'argenterie d'une valeur plus ou moins élevée, et qui portent, gravées, les armes de la ville, quand la fête est placée sous le patronage de l'administration municipale. Alors, assez souvent, les premiers coups, appelés, *coups d'honneur*, sont tirés par les autorités.

Bien que, ces concours soient toujours individuels, des médailles y sont décernées aux sociétés les plus nombreuses ainsi qu'à celles qui sont venues du point le plus éloigné (distance prise à vol d'oiseau), mais il faut que la société soit représentée par quatre tireurs au moins.

Afin d'éviter les accidents, le tireur doit crier : *gare !* et ne lancer sa flèche qu'après que le valet a répondu : *belle !* ce qui veut dire : *allez ! rien ne s'y oppose !* Dans des sociétés de formation nouvelle, ces cris sont remplacés par une sonnette d'avertissement.

Le tir à l'arbalète proprement dite exigeant une assez grande force, de la fatigue et un vaste emplacement, on a adopté depuis une soixantaine d'années, le jeu de fléchette ou petite arbalète, qui tend de plus en plus à se substituer à l'ancienne.

Extrait de « Mœurs populaires de la Flandre française »
Alexandre DESROUSSEAUX 1889

Georges.

Activités de tirs.



Résultats et calendrier.



**CHAMPIONNAT
DE
BRUXELLES BRABANT**

Classement après 6 concours, les 5 meilleurs comptent.

6 M

HONNEUR

1. J. DEVROYE 492
(97- 99- 99- 97- 99- 98)
2. MA. TIELEMANS 487
(95- 98- 97- 97- 99- 96)

CAT.A

2. M. LANDRIEU 487
(95- 97- 96- 98- 97- 99)
- 3 B. NOE 479
(96- 93- 96- 94- 96- 97)
4. P. DESSART 475
(95- 97- 94- 98- 91-)
5. W. HEMELEERS 474
(96- 93- 95- 92- 94- 96)
5. PH. LANDRIEU 474
(93- 95- 95- 94- 92- 97)
11. A. THOMAS 453
(90- 86- 91- 86- 92- 94)
- 12.A. HAENTJES 449
(85- 85- 94-92- 84- 93)
13. J-CL WARZEE 447
(86- 88- 88- 90- 90- 91)
19. J. NOE 371
(93- 91- 94- 93- -)

CAT.B

9. G. WILLEKENS 458
(92- 92- 92- 86- 88- 94)

EQUIPES

I

1. GREZ I 6 pts
[1(481) 1(486) 1(483) 1(484)
1(485) 1(487)]
2. VROLIJKE I 13 pts
[2(455) 2(467) 2(473) 2(469)
3(473) 2(465)]
3. SABLON I 19 pts
[4(280ff) 3(460) 3(455)
3(451) 2(476) 4(377ff)]

II

- 1.St.GEORGES 6 pts
[1(386) 1(378) 1(384) 1(376)
1(372) 1(385)]
2. GREZ II 12 pts
[2(378) 2(373) 2(378) 2(368)
2(365) 2(377)]
3. ENGHIE I 22 pts
[4(93ff) 3(365) 3(366)
4(276ff) 3(361) 5(93ff)]
4. VROLIJKE II 30 pts
[5(0ff) 5(177ff) 5(180ff)
5(32ff) 6(0ff) 4(178ff)]
5. SABLON II 34 pts
[5(0ff) 6(163ff) 6(166ff)
6(0ff) 5(177ff) 6(0ff)]

10 M

HONNEUR

1. J. DEVROYE 487
(93- 96- 98- 99- 98- 96)
- 2 .PH. LANDRIEU 484
(85- 97- 97- 96- 97- 97)
4. MA. TIELEMANS 477
(94- 93- 91- 95- 98- 97)
5. W. HEMELEERS 467
(93- 84- 94- 96- 93- 91)
6. P. DESSART 463
(96- 97- 92- 88- 90-)
6. M. LANDRIEU 463
(93- 51- 94- 89- 91- 96)

CAT.A

2. B. NOE 463
(91- 87- 95- 91- 91- 95)
5. A. THOMAS 440
(88- 85- 89- 86- 85- 92)
6. J-CL. WARZEE 432
(89- 83- 87- 73- 82- 91)
8. G. WILLEKENS 423
(86- - 81- 80- 88- 88)
11. A. HAENTJES 386
(70- 75- 64- 83- 79- 79)
14. J. NOE 354
(91- 88- 90- 85- -)

EQUIPES

I

1. GREZ I 6 pts
[1(471) 1(477) 1(478) 1(477)
1(477) 1(481)]
2. VROLIJKE I 17 pts
[2(420) 2(445) 3(343)
4(338ff) 4(338ff) 2(435)]
2. SABLON I 17 pts

[4(262ff) 3(440) 2(456)
2(412) 2(439) 4(345ff)]

II

1. St.GEORGES I 6 pts
[1(366) 1(370) 1(378) 1(369)
1(365) 1(375)]
2. GREZ II 12 pts
[2(364) 2(348) 2(368) 2(348)
2(354) 2(362)]
3. ENGHIE I 22 pts
[4(77ff) 3(325) 3(354)
4(259ff) 4(256ff) 4(92ff)]
4. VROLIJKE II 31 pts
[5(0ff) 5(81ff) 6(81ff) 5(0ff)
5(0ff) 5(82ff)]
5. SABLON II 32 pts
[5(0ff) 6(74ff) 5(137ff) 5(0ff)
5(0ff) 6(0ff)]

10 M D

1. PH. LANDRIEU 483
(98- 97- 94- 96- 93- 98)
2. J. DEVROYE 476
(97- 96- 91- 89- 93- 99)

**CHAMPIONNAT
DE
BELGIQUE**

Classement après 5 concours.

6 M

HONNEUR

6. J. DEVROYE 488
(97- 99- 97- 98- 97)

CAT.A

3. M. LANDRIEU 483
(98- 99- 95- 94- 97)
6. B. NOE 481
(93- 98- 97- 97- 96)
8. W. HEMELEERS 478
(94- 96- 98- 94- 96)
12. J. NOE 471
(91- 96- 94- 95- 95)
18. R. GODFROID 275
(89- 91- 95- -)
19. PH. LANDRIEU 446
(95- 86- 80- 90- 95)

SENIORS

7. J. NOE 471
(91- 96- 94- 95- 95)
- 10 R. GODFROID 275
(89- 91- 95- -)

EQUIPES

1. Help u Zelve Leuven
pts. 2443 bar. 246
2. St. Rochus Gent
pts. 2420 bar. 245
3. St. Georges Grez-Doiceau
pts. 2406 bar. 242
4. St. Joris en Lustige Gelrode
pts. 2382 bar. 236
5. Les Arbalétriers Visétois
pts. 2371 bar. 236
6. St. Sébastien Ciney
pts. 2333 bar. 238
7. Co. Arbalétriers Notre Dame Dinant
pts. 1808 bar. 180

10M

HONNEUR

4. J. DEVROYE 485
(97- 98- 97- 97- 96)

CAT.A

2. PH. LANDRIEU 470
(91- 96- 93- 94- 96)
6. W. HEMELEERS 461
(86- 93- 93- 93- 96)
7. B. NOE 460
(91- 93- 90- 95- 91)
14. M. LANDRIEU 450
(95- 94- 86- 89- 86)

CAT.B

6. J. NOE 453
(92- 91- 92- 87- 91)
8. R. GODFROID 270
(86- 94- 90- -)

SENIORS

6. J. NOE 453
(92- 91- 92- 87- 91)
8. R. GODFROID 270
(86- 94- 90- -)

EQUIPES

1. Help U Zelve Leuven
pts. 2398 bar. 241
2. St.-Rochus Gent
pts. 2391 bar. 243
3. St.-Georges Grez-Doiceau
pts. 2344 bar. 231
4. Les Arbalétriers Visétois
pts. 2304 bar. 229

TIRS ANNIVERSAIRES

Avril 2007

Catégorie A: Michel Landrieu
Catégorie B : Pascal Vancaeneghem é
Catégorie Juniors : Alison Thomas

Mai 2007

Catégorie A : Joël Devroye
Catégorie B : Georges de Hosté
Catégorie Juniors : Célia Devroye

Juin 2007

Catégorie A : Joël Devroye
Catégorie B : Guy Willekens
Catégorie Juniors : Célia Devroye

Juillet 2007

Catégorie A : Joël Devroye
Catégorie B : André Duysens
Catégorie Juniors : Célia Devroye

TIR DE LA GRAND'PLACE A BRUXELLES

Dans l'éditorial, le président faisait mention du tir à 10 m organisé sur la grand'place de Bruxelles, le 28 juillet 2007.

Dix gildes étaient représentées par des équipes de trois tireurs, choisis, nous le supposons parmi les meilleurs.

Vous ne me croirez pas, mais encore une fois l'équipe de Grez remporta le trophée par équipe et cerise sur le gâteau, le prix pour le meilleur tireur. Notre équipe était composée de Joël Devroye (60/60), Marie-Anne Tielemans (56/60) et Philippe Landrieu (55/60).

Bravo à tous les trois.

José.



Réunion du 3 avril 2007.

- Nous avons les demandes comme aspirants de :
HENRY Julien avec comme parrains A. Duysens et J. Devroye
VANCAENEGHEM Pascal avec comme parrains G. de Hosté et M. Vancaster
HAENTJES Alain avec comme parrains J. Devroye et M. Vancaster
WARZEE Jean-Claude avec comme parrains J. Devroye et Ph. Landrieu
- Nous avons reçu une demande d'André Duysens pour participer au conseil d'administration. Nous envisageons d'ouvrir une place d'administrateur lors de l'Assemblée Générale de janvier 2008.
- Ordre du jour de l'Assemblée Générale du 5 avril 2007 :
Organisation du tir de démonstration du 29 avril 2007
Organisation d'une tombola le même jour.
- La réunion de comité du mois de mai est fixée au mardi 8 mai 2007.
- Nous devons demander à la commune un document nous donnant l'autorisation d'occuper le local de Hèze, dans les conditions fixées de vive voix par les échevins présents à l'Assemblée Générale du 27 janvier 2007

Réunion du 8 mai 2007.

- Une nouvelle liste des membres a été établie et devrait être vérifiée.
- Une lettre de remerciements sera envoyée aux établissements Koekelberg pour les lots qu'ils nous ont donnés pour la tombola.
- Pendant le souper de la Gilde nous organiserons une tombola.
- En 2008 nous fêterons les 30 ans de la Gilde.
- Nous recherchons des photos en vue de faire une exposition pour marquer cet événement.

- Au mois de juillet nous procéderons au montage des râteliers pour les armes.
- Nous avons reçu par l'intermédiaire de Bernard Noé un morceau de bande transporteuse pour la fabrication des cibles. Joël Devroye est chargé d'effectuer des essais.
- Bilan de la fête à Saint-Georges : 66 tireurs ont participé au tir de démonstration.
- Le comité a décidé de vendre les costumes entre 25 et 60 € la pièce.
- Georges de Hosté, Marcel Vancaster et José Noé assisteront à la messe du Sablon le 17 mai 2007 à 9 h 45 à Bruxelles.

Réunion du 5 juin 2007.

- Le barbecue du mois d'août 2007 :
P.A.F. adultes 10 €
enfants 8 €
Par adulte une brochette et une saucisse, par enfant une saucisse.
Pour accompagner la viande un buffet froid.
Début août, nous déterminerons les personnes qui prépareront les légumes, pommes de terre, pâtes, dessert etc.
- Jeux pour la fête : jeu de massacre carabine à air.
Les autres jeux seront choisis début août.
- Les Roys et Princes participeront à l'organisation du souper spaghetti de même qu'à la remise en ordre du local après la fête.
- Le prix de vente des costumes sera déterminé par G. de Hosté, qui nous les communiquera pour approbation.

José

HUMOUR

Les Perles de la police

Un procès-verbal doit être un document parfaitement lisible et surtout clair afin que les magistrats puissent se faire une opinion précise de ce qui s'est déroulé. Dans la pratique...

Parfois dans l'empressement, dans le stress, de petites coquilles s'y glissent de manière non intentionnelle. Loin de vouloir nous moquer des policiers, qui parfois s'expriment dans une langue qui n'est pas la leur, voici quelques perles, qui ont d'ailleurs été publiées dans une revue interne de la police.

Le défunt a formellement reconnu son agresseur.

Cinq des trois suspects ont été relâchés.

L'homme a juste eu le temps de déposer sa plainte sur le bureau avant de s'écrouler devant nos yeux qui n'ont rien compris.

N'ayant pu abuser de la jeune femme, il la viola sauvagement.

Si la fenêtre du bureau n'avait pas été ouverte, elle aurait été fermée, ce qui lui aurait permis de s'enfuir.

L'homme n'accepta de signer la déposition que du bout des lèvres.

Il était cloué sur son lit d'hôpital par deux coups de couteau au bras.

Le récidiviste n'avait jamais rien eu à se reprocher.

L'homme qui était aussi sourd que son épouse, ne semblait pas s'entendre très bien avec elle.

La femme essayait de cacher son identité derrière ses larmes.

Le pendu est mort noyé.

Nous avons donc pu constater qu'il n'y avait rien à constater. Ses explications étaient si embrouillées que nous avons dû le relâcher, faute d'avoir la preuve que nous pouvions comprendre ses explications.

L'homme avait tenté de forcer toutes les issues de la femme, sans parvenir à s'y introduire.

Si nos policiers n'étaient pas intervenus, le viol n'aurait jamais eu lieu.

Percé de plusieurs balles, le cadavre flottait quand même dans la rivière.

Mort sur le coup, l'homme avait déjà été victime d'un accident identique l'an dernier.

L'homme avait suffisamment gardé la tête froide pour ranger soigneusement les morceaux de corps au congélateur.

Le suspect étant sans domicile fixe, les policiers purent le cueillir quand il sortit enfin de chez lui.

L'homme nous raconta toute la vérité qui n'était en fait qu'un tissu de mensonges.

Dès que l'homme fut abattu, nous avons pu procéder à son interrogatoire.

Il rédigea lui-même par écrit son témoignage oral.

Jusqu'au bout, l'homme répondit aimablement à toutes les questions par un grand silence.

La disparition de l'enfant a été signalée par ses parents dès son retour.

Nous avons été obligés de constater le décès avant que le mort nous décrive son agresseur.

Ayant perdu les deux bras, le conducteur faisait de grands signes pour attirer l'attention des autres automobilistes.

Le motif du vol était le meurtre.

Le Mercator sauvé des eaux

Depuis 1960 cet ancien trois mâts, qui était un voilier école se trouve amarré dans le port d'Ostende. Ce bateau avait été conçu sur des plans de l'explorateur polaire Adrien de Gerlache en 1930. Pendant de nombreuses années, il parcourut les mers avec à son bord des élèves candidats officiers de la marine. Au cours d'un de ses derniers voyages, il

ramena, en Belgique, le corps du Père Damien, apôtre des lépreux, décédé sur l'île de Molokaï en 1889 à l'âge de 49 ans.

Voilà maintenant 47 ans qu'il est transformé en musée flottant. Les quatre personnes chargées de son entretien ne peuvent à elles seules assurer cette tâche de plus en plus lourde. L'immobilité dans des eaux salées accentue encore les dégâts provoqués par le sel. Le navire, n'étant plus en ordre pour la sécurité, ne peut plus naviguer. La coque et les mâts seront restaurés. Ensuite, il sera ancré dans du béton à un endroit proche de celui qu'il occupe actuellement à Ostende.

Après sa restauration il restera un souvenir vivant de notre marine et qui sait, les jeunes visiteurs seront peut-être inspirés pour une carrière dans la marine.

José.



ROTI DE DINDE A LA SAUCE CHASSEUR

Ingrédients : (4 personnes)

- 750 g de rôti de dinde
- 200 g de lard fumé en petits dés de 1 cm
- 250 g de champignons
- 250 gr de petits oignons
- ¼ de litre de vin rouge
- ¼ de litre de fond brun
- poivre-sel-beurre-farine

Le rôti de dinde se prête admirablement à la composition d'un plat de fête. Tendre et maigre, très savoureux et, avec la sauce chasseur, tout fin bec s'en lèche les babines...

Préparation :

Dans une solide casserole saisir d'une façon classique le rôti, de tous les côtés, dans du beurre. Assaisonner de poivre et de sel, y ajouter une tasse

d'eau et laisser cuire à couvercle fermé pendant 45 minutes.

La sauce chasseur :

Nettoyer les champignons et les couper en deux. Couper les dés de lard en format de 1 cm. Eplucher les petits oignons. Dans une sauteuse saisir les dés de lard, ajouter les champignons et rissoler en même temps les petits oignons.

Napper de vin rouge et de fond brun. Sur feu doux laisser mijoter doucement un bon quart d'heure. Enlever maintenant la garniture épaissir la sauce de base avec un roux (mélange de beurre et de farine). Goûter la sauce et dès que la consistance et le goût de la sauce donnent satisfaction y rajouter à nouveau la garniture.

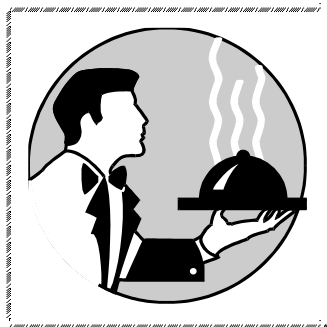
Touche finale :

Couper le rôti de dinde en fines tranches et arranger celles-ci sur un plat de service. Napper de la sauce chasseur, que nous relevons encore en la saupoudrant de persil haché.

Garniture de légumes :

Endives cuites – tomates au four – haricots verts – petits pois fins – brocoli- -jeunes carottes.

Agnès.



INSTRUCTIONS à SUIVRE....

Quelques « véritables » instructions trouvées sur des étiquettes de produits disponibles en magasins :

Sur un sèche cheveux de marque Sears :
Ne pas utiliser pendant que vous dormez.

(Merde ! c'est le seul moment que j'ai pour faire mes cheveux !)

Sur un sac de Fritos :

Vous pourriez être gagnant ! Pas d'achat nécessaire. Détails à l'intérieur.

(Un concours tout spécialement offert aux voleurs à l'étalage !)

Sur certains dîners congelés Swanson :

Suggestion de préparation : Décongeler.

(Mais c'est juste une suggestion !)

Imprimé sous une boîte de Tiramisu de marque Tesco :

Ne pas tourner la boîte à l'envers. (Trop tard ! Vous avez perdu !)

Sur l'emballage de fer à repasser Rowenta :

Ne pas repasser les vêtements directement sur le corps.

(Dommage... on perdrait bien moins de temps !!!)

Sur une bouteille de sirop contre la toux pour enfants :

Ne pas conduire ou opérer de la machinerie lourde.

(On pourrait réduire de beaucoup les accidents de travail si on ne laissait pas les enfants de 5 ans utiliser une voiture ou un chariot élévateur)

Sur une tronçonneuse suisse :

Ne pas tenter d'arrêter la chaîne avec vos mains ou autres organes.

(Comme si j'avais l'idée d'arrêter n'importe quoi avec mes autres organes !)

Sur un couteau de cuisine Korean :

Mise en garde : tenir loin des enfants.

(et des animaux, vous pourriez les blesser !)

Jean-Pierre.